

Archives notariales

ECHANGES

1626

Aubière

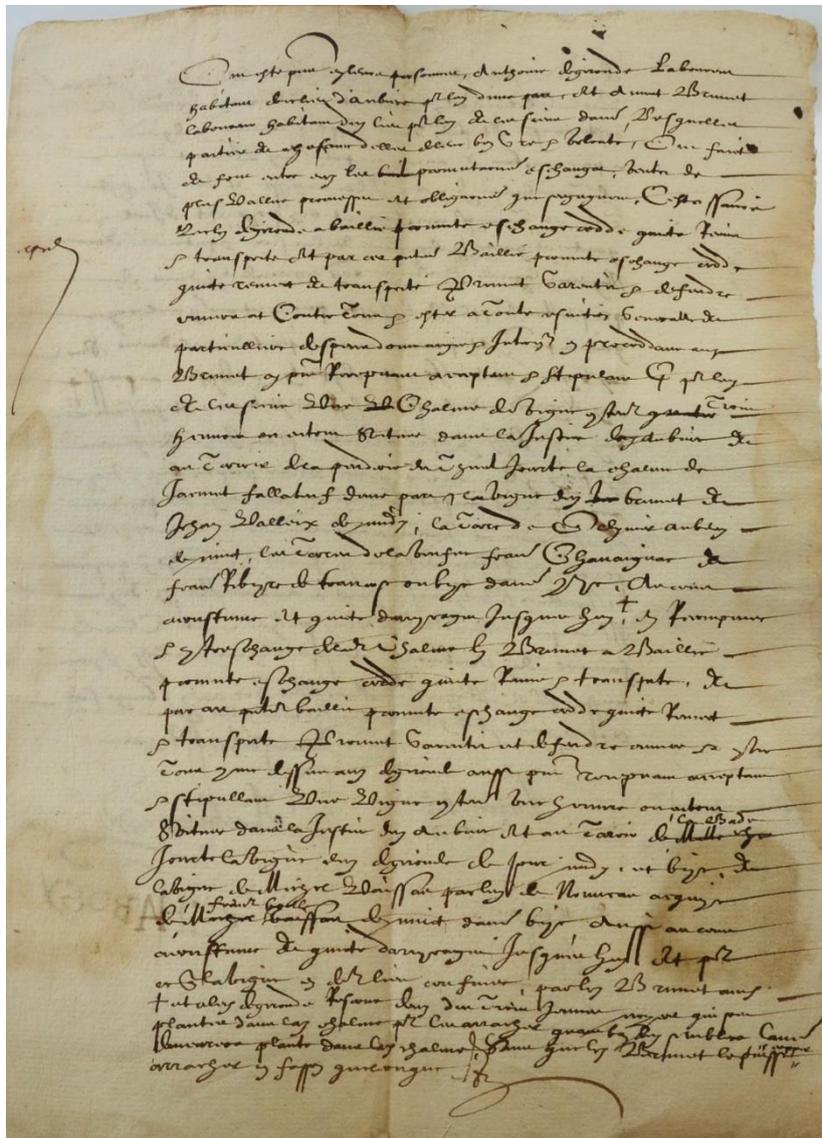
Echanges de 1626

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *échanges* ou *permutations* qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1626.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

C'est la seule permutation enregistrée cette année-là

1626-03-11_Permutation entre Antoine Dégironde et Annet Brunet



Permutation du 11 mars 1626. Antoine Dégironde, laboureur du lieu d'Aubière, et Annet Brunet, laboureur dudit lieu, ont fait la permutation qui s'ensuit.

Ledit Dégironde a baillé audit Brunet une chalme de vigne de trois œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Penderie du Thuel, jouxte la chalme de Jacmet Fallateuf d'une part, la vigne dudit Brunet et Jehan Valleix de midi, la terre d'Ollyvier Aubeny de nuit, la terre de la veuve de François Chavaignat et François Ribeyre de traverse ou bize d'autre partie ; au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Et ledit Dégironde se réserve deux des trois jeunes noyers qui sont plantés dans ladite chalme, pour les arracher quand bon lui semblera, l'autre demeurera planté dans ladite chalme, sans que ledit Brunet le puisse couper, arracher en façon quelconque.

En échange, ledit Brunet a baillé audit Dégironde, une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Michel Vaissas, par lui de nouveau acquise de François Baille, de nuit et bize, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy.

Et parce que la vigne ci-dessus confinée, a une plus grande valeur que la chalme baillée par ledit Dégironde ; à cette cause, ledit Dégironde a payé comptant audit Brunet la somme de trois livres tournois...

Fait à Aubière, maison dudit notaire, en présence de Gilbert Aubeny soussigné, et Claude Fauvet dudit Aubière, qui n'a su signer ni lesdites parties aussi, le 11^{ème} mars 1626 après midi [*non mentionné sur l'acte, mais bien présente : la signature de Ligier Chabosy, sergent*] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 41 - A.D. 63).



Textes transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.